

**Kit d’accueil des élus métropolitains**

* Aménagement
* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant sur la définition de l’intérêt métropolitain en matière d’aménagement de l’espace métropolitain (QR Code)*

<https://bit.ly/2U3Fn9B>

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 février 2019 portant sur les actions de restructuration urbains au titre de la compétence d’aménagement de l’espace métropolitain (QR Code)*

<https://bit.ly/3dg3CZo>

* Développement économique
* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant sur la définition de la l’intérêt métropolitain en matière dé développement et d’aménagement économique, social et culturel (QR Code)*

<https://bit.ly/2J1CHmt>

* Habitat
* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 7 décembre 2018 portant sur l’amélioration du parc immobilier bâti, de réhabilitation et résorption de l’habitat insalubre (QR Code)*

<https://bit.ly/2QvdapU>

* Protection et mise en valeur de l’environnement et politique du cadre de vie
* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant sur la lutte contre les nuisances sonores (QR Code)*

<https://bit.ly/2xd6LZq>

* *Délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant sur la lutte contre la pollution de l’air (QR Code)*

<https://bit.ly/3b9oUWP>

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant sur le soutien aux actions de maîtrise de la demande d’énergie (QR Code)*

<https://bit.ly/2U2NiDV>

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant sur la valorisation du patrimoine naturel et paysager (QR Code)*

<https://bit.ly/2U1huPK>

* Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (QR Code)*

<https://bit.ly/3a4X0eC>

**Documents fondateurs**

* **Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM)**

Dès sa création, La Métropole a souhaité lancer une dynamique collective pour répondre à l’urgence du défi climatique à travers la création d’un plan d’action organisant la transition énergétique. Dans ce cadre, le PCAEM a été adopté à l'unanimité le 12 novembre 2018 avec l’objectif d’atteindre la neutralité carbone d’ici 2050.

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 12 novembre 2018 portant sur l’adoption du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PACEM) (QR code)*

[*https://bit.ly/33whtXi*](https://bit.ly/33whtXi)

* **Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE)**

Le 28 juin 2018, la Métropole du Grand Paris a approuvé ses cartes stratégiques du bruit et a décidé de lancer l’élaboration de son PPBE qui mobilisera une enveloppe de 100 millions d'euros sur cinq ans. En complément, elle a apporté son soutien aux communes en finançant des projets importants. A ce jour, quatre projets sont soutenus à hauteur de près de 6 millions d’euros, telles que la construction des murs anti-bruit à Saint-Denis (1,6 million d’euros) et à Vanves-Malakoff (3 millions d’euros), la réalisation d’études acoustiques à Charenton-le-Pont (80 000 euros) et des travaux de résorption du bruit ferroviaire du RER A à Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois (1,25 million d’euros).

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 4 décembre 2019 portant sur l’approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE) (QR code)*

[*https://bit.ly/2J31O8q*](https://bit.ly/2J31O8q)

* *Arrêt du 28 juin 2018 portant sur les cartes stratégiques du bruit du territoire de la Métropole du Grand Paris du*

[*https://bit.ly/3bec8GO*](https://bit.ly/3bec8GO)

* **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le travail sur le SCoT métropolitain est achevé. Par souci de démocratie, le Président de la Métropole, avec l'accord du Conseil métropolitain, a préféré, trois mois avant les élections municipales, laisser les futurs élus voter l'arrêt lors de la prochaine mandature. Ce document est le fruit d’un long travail avec les élus, les communes, les territoires et les habitants. Ce document constitue le socle des politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris.

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 23 juin 2017 relatif au Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain (SCoT) : prescription de la procédure d’élaboration (QR Code)*

[*https://bit.ly/3dgZLLN*](https://bit.ly/3dgZLLN)

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 12 novembre 2018 relatif au Schéma de Cohérence Territorial de la Métropole du Grand Paris (SCoT) : débat sur les orientations du projet d’aménagement et de développement durables (QR code)*

[*https://bit.ly/3diNgQ3*](https://bit.ly/3diNgQ3)

* **Schéma Métropolitain d’Aménagement Numérique (SMAN)**

Ce document de planification est le fruit d’un travail de construction avec les intelligences du territoire métropolitain, qui a duré de 2017 à 2019. Il précise la méthode, la gouvernance et les objectifs à atteindre en matière d’infrastructures, d’usages et de services numériques

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relatif à l’approbation du Schéma Métropolitain d’Aménagement Numérique (SMAN) (QR code)*

[*https://bit.ly/2U4L5aY*](https://bit.ly/2U4L5aY)

* **Plan Métropolitain de l’Habitat et de l’Hébergement (PMHH)**

Le 28 juin 2018, la Métropole du Grand Paris a voté le premier arrêt de son PMHH. Dans ce cadre, elle s’est engagée pour résorber l’habitat insalubre et agir en faveur de la rénovation énergétique des logements. La Métropole apporte ainsi une contribution de 6,7 millions d'euros dans le cadre d’une convention signée avec l’État et qui permettra la réalisation de 700 audits énergétiques ou encore d’accompagner 5 500 ménages dans la rénovation de leurs maisons, en lien avec la fédération métropolitaine des Agences Locales pour l'Énergie et le Climat (ALEC). Le PMHH est donc prêt à être voté. Cependant, des discussions très actives ont lieu avec les services de l'État avant le vote définitif du PMHH.

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 10 février 2017 relatif à l’engagement de la procédure d’élaboration du Plan Métropolitain de l’Habitat et de l’Hébergement et son annexe (PMHH) (QR code)*

[*https://bit.ly/3aiESOF*](https://bit.ly/3aiESOF)

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 28 juin 2018 relatif à l’arrêt du Projet Métropolitain de l’Habitat et de l’Hébergement (PMHH) (QR code)*

[*https://bit.ly/39cKXe8*](https://bit.ly/39cKXe8)

* **Schéma Directeur Energétique Métropolitain (SDEM)**

Après avoir adopté son Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) qui a permis de fixer le cadre général de sa trajectoire en matière de transition énergétique, la Métropole du Grand Paris souhaite désormais avancer dans sa déclinaison opérationnelle pour atteindre les objectifs établis. Dans ce cadre, la Métropole a lancé le 21 juin 2019 l’élaboration d’un **Schéma directeur énergétique métropolitain** (SDEM), conformément au plan d’actions prévu par le PCAEM.

* *Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 juin 2019 relatif au lancement de l’élaboration du Schéma Directeur Energétique de la Métropole du Grand Paris (SDEM) (QR code)*

[*https://bit.ly/2QvJw3C*](https://bit.ly/2QvJw3C)

**Fonds d’Investissement Métropolitain (FIM)**

* *Règlement intérieur du Fonds d’Investissement Métropolitain (QR Code)*

<https://bit.ly/2wosGge>

* ***Délibération du Conseil de la métropole du Grand Paris du XX XX XX portant sur la création de la ZAC des Docks \****
* ***Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 portant sur la création de l’opération d’aménagement ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis***

[***https://bit.ly/398wJuB***](https://bit.ly/398wJuB)

Colisée – Tremblay : <https://bit.ly/2J8h2cj>

Piscine du Pont de Bondy : <https://bit.ly/2JaJKsW>